

Février 2020

PRIX DE L'AVENTURE DU CŒUR ET D'AILLEURS
1er PRIX LITTÉRAIRE PAUL-ÉMILE VICTOR
2020

Thème

Le **Prix de l'Aventure du Cœur et d'Ailleurs**, créé par le Fonds de dotation Paul-Émile Victor, est un prix qui récompense une œuvre littéraire d'aventure, de voyage, d'exploration, au sens large de ces termes.

Cette œuvre, fictive ou vécue, doit porter en elle et en l'action relatée certaines des valeurs fondamentales que Paul-Émile Victor avait faites siennes tout au long de sa vie, fondamentalement humanistes :

- * la curiosité, l'ouverture, la confiance en l'autre,
- * l'esprit d'équipe, le sens du partage et de l'intérêt général,
- * le sens de la responsabilité, personnelle, collective, planétaire,
- * l'intégrité, l'indépendance vis-à-vis des pouvoirs politiques et financiers,
- * le sens de la transmission, l'écoute et le soutien aux générations futures.

L'œuvre doit avoir été publiée en français en 2019. Une version papier doit avoir été éditée. Sont exclus les livres écrits par un prête-plume ainsi que les rééditions.

Comité de sélection 2020

Le Comité de sélection 2020 comporte 3 membres bénévoles, membres du Conseil d'administration du Fonds de dotation Paul-Émile Victor, : Madame Daphné Victor, Monsieur Stéphane Niveau et Monsieur Stéphane Dugast.

Ils ont en charge de présélectionner et de lire les ouvrages répondant aux critères, et d'en retenir 5.

Ils devront avoir fait leur choix pour la fin mars 2020, et le Jury recevra courant avril les exemplaires à lire et à évaluer.

Jury 2020

Le Jury 2020 sera composé de 6 membres bénévoles :

- * Monsieur Stéphane ARRU, proviseur du Lycée polyvalent Paul-Émile Victor de Champagnole, Jura,
- * Monsieur Stéphane DUGAST, secrétaire général de la Société des Explorateurs Français, réalisateur, auteur, co-biographe de Paul-Émile Victor,
- * Monsieur Thierry FOURNIER, directeur des bibliothèques à l'Université de Rennes, membre du Club des Amis de PEV (CAPEV),
- * Monsieur Stéphane NIVEAU, co-fondateur de l'Espace des Mondes Polaires de Prémanon, Jura, et directeur de son Musée polaire,
- * Monsieur Patrick POIVRE D'ARVOR, journaliste, écrivain, ami de Paul-Émile Victor,
- * Madame Daphné VICTOR, présidente du Fonds de dotation Paul-Émile Victor, co-biographe de Paul-Émile Victor.

La Présidence du jury sera assurée par Monsieur Patrick Poivre d'Arvor.

Le Jury 2020 aura les mois d'avril, mai, juin, juillet et août 2020 pour lire les ouvrages

sélectionnés, à la suite de quoi chaque juré les évaluera en leur donnant à chacun une note de 1 à 5 grâce à une grille de lecture qui leur sera fournie.

Le vote devra être transmis au Comité de sélection pour le 1er septembre au plus tard.

Le titre qui obtiendra la note la plus élevée se verra attribuer le Prix. En cas de note ex æquo pour un même ouvrage, les jurés se consulteront, par quelque moyen que ce soit, afin de développer leurs arguments et prendre une décision définitive.

Le résultat final donnera lieu à un document écrit, signé du ou de la présidente du Jury, officialisant le nom de l'auteur, le titre de l'œuvre et son éditeur.

Remise du Prix littéraire

Le Prix Paul-Émile Victor 2020 sera doté par le Fonds de dotation Paul-Émile Victor ou un de ses mécènes.

La remise du Prix aura lieu avant la fin de l'année 2020, dans un lieu qui reste à définir.

Le lauréat aura été informé suffisamment à l'avance pour se rendre disponible et être présent ce jour-là. Ses frais de déplacement et de séjour seront pris en charge dans la limite de 300 (trois cents) euros.

En cas d'absence du lauréat lors de la remise du Prix, le Fonds se réserve un droit de garde de la dotation allouée.

Communication et promotion

Le ou la lauréate du Prix littéraire Paul-Émile Victor pourra le faire savoir et communiquer à son sujet, directement ou par l'intermédiaire de son éditeur.

Le ou la lauréate autorise le Fonds de dotation Paul-Émile Victor à utiliser et diffuser son nom, son prénom et son image en qualité de lauréat(e) dans toute opération ou manifestation promotionnelle liée au Prix littéraire, par tous moyens existants et pendant toute l'année suivant le jour de la remise.

Il/elle s'engage par ailleurs à participer gracieusement à des manifestations ou opérations de communication organisées par le Fonds en vue de la promotion et du rayonnement du Prix littéraire Paul-Émile Victor.

Les membres du Comité de sélection et ceux du Jury autorisent également le Fonds à utiliser et diffuser leurs nom, prénom en qualité de membres du Prix littéraire dans toute opération ou manifestation promotionnelle liée à celui-ci, par tous moyens existants.

Interprétation du règlement

La participation au Prix littéraire Paul-Émile Victor 2020 emporte l'acceptation du présent règlement par les lauréats et leurs éditeurs, ainsi que par les membres du Comité de sélection et du Jury, qui confirmeront chacun leur acceptation en en signant un exemplaire.

En cas de litige et à défaut d'une solution amiable, le présent règlement est soumis à la loi française.